

Charte multi-partenariale « professionnels du bâtiment – institutions » intitulée « Mieux vivre chez soi ».

Pourquoi de cette charte ?

Le Loir-et-Cher, un département vieillissant.

Part des plus de 60 ans : 25% de la population en 2015 (Observatoire de l'Economie et des Territoires) et près de 37% en 2040.

L'impérieuse nécessité d'adapter son logement :

450 000 chutes de personnes âgées chaque année en France.

4 000 € suffisent pour les 1^{ères} adaptations de sécurité et de confort pour la cuisine et la salle de bain.

L'adaptation du logement permet de gagner plus de 2 ans de maintien à son domicile.

Un marché porteur

Une faible proportion de seniors en difficulté financière : 82% sont propriétaires.

Les « jeunes seniors » consomment plus que leurs aînés, notamment pour l'équipement de leur logement et plus de 70 % ont des projets d'aménagement (PROMOTELEC 2015).

Mais des particuliers à convaincre : 54% des seniors français estiment que leur logement est correctement aménagé pour leur future perte d'autonomie.

En réalité, seuls 6% des logements le sont (annuaire officiel de la silver économie 2016).

Des artisans à convaincre : sur 2500 entreprises artisanales départementales du secteur de l'habitat et les aménagements extérieurs, seules 35 entreprises sont titulaires de la marque « Handibat » ou du label « les pros de l'accessibilité ».

La charte a été signée par les élus de notre département en décembre 2016 et resignée en 2019 pour valider un avenant.

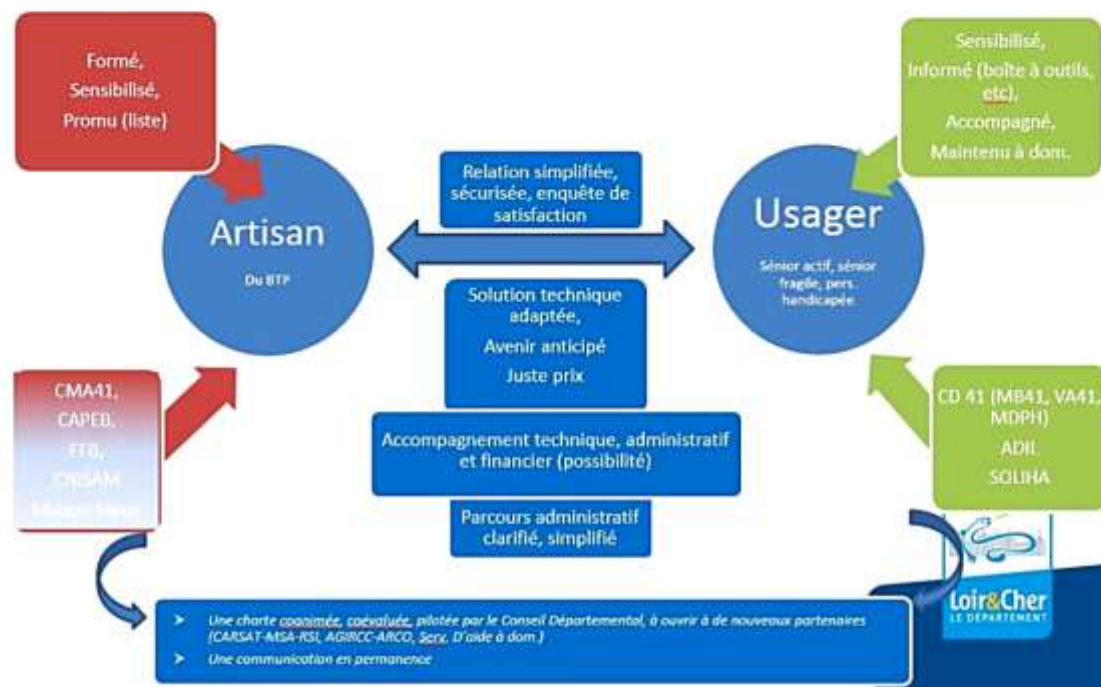
Fin 2020 : 40 artisans signataires, tout corps de métiers confondus et répartis sur tout le territoire de Loir et Cher ont signé cette charte.

La charte pour l'usager : ce qu'il y gagne

- Trouver une réponse à son besoin de se maintenir à domicile, de prévenir la perte d'autonomie avec ou sans situation de dépendance.
- Rendre son logement accessible afin d'anticiper les aléas de la vie
- Bénéficier de conseils d'aménagement personnalisés à toutes les étapes de sa vie, par des professionnels du bâtiment, de la santé (ergothérapeute).
- Concevoir son habitat de façon évolutive et durable.
- Minimiser les risques d'accidents domestiques et de chutes.
- Optimiser les équipements et les fonctions de son logement pour un usage simple et confortable

- Trouver une réponse à son besoin de se maintenir à domicile, de prévenir la perte d'autonomie avec ou sans situation de dépendance. Avoir l'engagement d'être sécurisé par une relation avec des artisans sensibilisés et formés sur ces thématiques que sont la perte d'autonomie, le handicap.
- Bénéficier d'un accompagnement simplifié dans ses démarches administratives et financières grâce à l'aide coordonnée de tous les partenaires que sont l'ADIL, agence départementale d'information sur le logement, la CMA, le Conseil départemental, la FFB et la CAPEB.

La Charte : schéma de principe



Pour consulter la Charte multi-partenairelle "Professionnels du bâtiment" cliquer sur le [lien](#).